



Clause contractuelle - paiement de la 1ère prime

Par **marie**, le **20/11/2008** à **00:22**

Bonsoir,

j'aurais besoin d'un petit avis.

une clause contractuelle exigeant le paiement de la 1ère prime est elle valable afin de montrer notre engagement envers l'assureur ??

je vous remercie par avance

cordialement

Par **chaber**, le **20/11/2008** à **07:46**

De quel type de contrat s'agit-il?

S'il s'agit d'un contrat automobile, avec garantie immédiate l'assureur délivre une "note de couverture" qui nécessite un règlement.

Par **marie**, le **20/11/2008** à **11:35**

Bonjour,

il s'agit d'un contrat automobile.
mais la clause contractuelle qui exige le paiement n'est pas valable ?
si ?

je vous remercie par avance.

Par **chaber**, le **20/11/2008** à **15:12**

Puisqu'il s'agit d'un contrat automobile, je suppose que vous vouliez être assuré de suite; d'où note de couverture et paiement: c'est la logique, d'ailleurs confirmée par la jurisprudence.